

L'affaire des Frères Ignorantins de Rennes

Numéro d'inventaire : 1979.23987

Type de document : correspondance

Période de création : 3e quart 18e siècle

Date de création : 1769

Matériau(x) et technique(s) : papier

Description : Feuille double.

Mesures : hauteur : 20 cm ; largeur : 15,5 cm (dimensions de la feuille)

Mots-clés : Punitions

Violence dans les lieux scolaires

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Élémentaire

Utilisation / destination : correspondance (Cette lettre a été écrite le 6 juin 1769 en réponse d'une lettre reçue le 2 de ce mois. La lettre fait référence à la "procédure faite par le parquet de Rennes à l'occasion d'une plainte portée par un nommé Hervé cordonnier, dont l'enfant avait été maltraité par les Ignorantins".)

Historique : Finalement étouffée, cette affaire de coups et blessures dont se sont rendus coupables les Frères des écoles de Rennes en 1769, a paru assez grave pour déclencher une perquisition au vu du certificat médical produit par les parents de la victime. Il est vrai que l'arsenal et les pratiques révélées à cette occasion étaient non seulement contraires aux règles fixées à la congrégation par son fondateur, Jean-Baptiste de La Salle, mais également aux normes couramment admises.

Représentations : instruction, punition

Autres descriptions : Langue : Français

Commentaire pagination : 3 pages manuscrites sur 4

Objets associés : OLD(1) 1979.30211

OLD 1979.30212

Lieux : Rennes

J'ai reçu, Monsieur La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 2 de ce mois et cuy j'y étoit prêt. Il seroit certainement à souhaiter que l'on eût ordre à l'abbe qu'y est contesté; il est fâcheux que les circonstances ne permettent d'y revenir, il en est de même pour l'irrégularité dont vous me parlez relativement à certains rétablissement ou au moins fait de l'ordre de l'abbé de rétablissement de bon ordre, il en est cependant si singulièrement infidélité. La nécessité de rétablissement de bon ordre et toujours la même; les mêmes intentions sont toujours les mêmes aussi; il faut nécessairement attendre avec patience et confiance - j'en ai l'honneur très etc.

Monsieur je reçois dans ce moment, sous un
 votre lettre du 4. j'en puis dans ce
 moment, m'en dois donner aucun
 conseil dans une affaire aussi importante
 et délicate - je puis seulement vous
 demander de votre part concertée avec
 M. le marq^r de Duras fort as avec M.
 l'intendant et approuvée par eux ne
 pourra pas de la même, peut-être -
 une simple satisfaction de leur
 donner le temps de s'en rendre compte, ce qui
 ne doit être consulté en pareille
 matière -

j'ai l'honneur de vous envoyer copie du rapport
 fait par la police de la commune de Loccassan sur une
 plainte faite par ^{un nommé} Hervé ^{cordoué} cordoué dont
 l'enfant a vait été maltraité par les ignorants.

cette appaît qu'on ne peut concevoir par
cependant remuer tout le port d'un de ces pays
par lequel le port eux-mêmes se retirent après
affranchir comme on cherchait toutes ces
manières de doublement payer en connaissance
l'un des autres pour vouloir donner de faux contre
monnaie le port de de l'autre et moi de contre
monnaie particulière si cela a été passé comme
plusieurs fois des ruyes les uns par les autres
pour des ports de de l'autre. Ce qui est
alors un caprice que ce qui est de de l'autre
le port ne m'intéresse que de l'autre avant port
de de l'autre qui veulent se l'ordre de l'autre. mon
d'autre qui veulent se l'ordre de l'autre. mon
d'autre qui veulent se l'ordre de l'autre. mon
d'autre qui veulent se l'ordre de l'autre. mon

[illegible]

Monticelli

uzju



votre Excellence
 et vos excellences
 se vante de parer
 de moi